

# La Validation des Acquis de l'Expérience

## **1- La VAE est un des modes d'obtention des diplômes délivrés par l'Education Nationale.**

La validation des acquis de l'expérience inscrite dans l'article L. 335-5 du code de l'éducation se substitue à la validation des acquis professionnels.

Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes.

Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'éducation nationale classés aux niveaux V (CAP) , IV (BP, BT, BMA, MC et Baccalauréat Professionnel) et III (BTS, DMT et DMA) de la nomenclature des niveaux de formation.

Son organisation est définie dans le BO n°32 du 4 septembre 2003 [www.education.gouv.fr/BO/2003/32/MENE0301761C.htm](http://www.education.gouv.fr/BO/2003/32/MENE0301761C.htm)

On trouve également une présentation de ce mode de validation des diplômes sur le site académique de la D.A.V.E.N.  
[www.ac-nancy-metz.fr/DAVEN/](http://www.ac-nancy-metz.fr/DAVEN/)

sur le site national [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr) ou encore sur le site du centre de ressources régional INFFOLOR  
<http://www.inffolor.org/vae/>

## **2- L'organisation d'une VAE comporte deux étapes .**

Étape n°1 : Dépôt de la demande et préparation de l'évaluation.

Le candidat constitue un dossier. Il peut être accompagné par des conseillers en validation du DAVEN, des formateurs GRETA ou des enseignants. Cet accompagnement a pour but d'aider le candidat à constituer son dossier, à choisir le diplôme correspondant à ses compétences et à préparer l'entretien avec le jury.

Dans le livret 2, les candidats ont la possibilité de mentionner les compétences scientifiques à développer dans le cadre de la description d'activités représentatives du métier .

Etape n°2 : Entretien avec le jury.

Le candidat présente son dossier devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Le jury contrôle et évalue les compétences professionnelles acquises par le candidat, par rapport au référentiel de certification et/ou d'activités.

### **3- Les enseignants de mathématiques -sciences participent aux jurys de V.A.E. en tant qu'experts.**

L'enseignement général dont l'enseignement scientifique concourt à la formation du professionnel et du citoyen. A ce titre, les enseignants de mathématiques-sciences participent à la validation du diplôme préparé par VAE.

Des actions de formation à l'entretien de jury VAE ont lieu chaque année. Les enseignants de mathématiques-sciences y participent à chaque début d'année scolaire. L'objectif de ces actions de formation est d'apprendre à identifier des savoir-faire associés à la discipline mathématiques-sciences et des compétences transversales.

L'expertise des dossiers des candidats se fait à l'aide de grilles d'analyse de compétences scientifiques, expertise complétée par un entretien du jury avec les candidats.

Le dernier paragraphe(4-) présente des grilles d'évaluation de compétences, utiles à l'expertise des dossiers de VAE.

### **4- Une grille d'analyse de compétences attendues en mathématiques et en sciences aide à l'expertise des dossiers VAE**

Cette grille, élaborée lors de journées de formation à la VAE, se présente comme un document d'accompagnement, d'aide à l'expertise. Le nombre de compétences attendues du candidat est laissé à la libre appréciation de l'expert.

Capacités	Niveau	Compétences attendues	Bilan des compétences (indiquer la page du livret où se situe la compétence).
<b>Réaliser</b> - choisir - traiter - exécuter	Niveau IV	- Choisir un vocabulaire, un outil, un modèle, un instrument adapté - Choisir le matériel adapté - Organiser le poste de travail - Respecter des consignes de sécurité	
	Niveau V	- Choisir une méthode, une démarche pour résoudre une situation problème - Etablir les étapes d'un raisonnement - Mettre en œuvre un protocole, une procédure, une démarche - Planifier, organiser les opérations	
<b>Analyser</b> - observer - inventorier - traduire - organiser	Niveau IV	- Passer d'un texte à un schéma et réciproquement - Décrire une expérience - Rechercher l'information	
	Niveau V	- Distinguer conclusion et hypothèses - Comparer la situation à un modèle connu - organiser des données	
<b>Critiquer et valider</b> - vérifier - contrôler	Niveau IV	- Comparer les résultats obtenus à ceux prévus par le modèle - Expliquer un fait - Apprécier la qualité d'un résultat	
	Niveau V	- Justifier une démarche, une méthode - Evaluer la méthode utilisée - Vérifier les conditions d'application des lois	
<b>Rendre compte</b>	Niveau IV	- Produire un tableau, un graphique, une figure - Présenter des résultats par oral ou par écrit	
	Niveau V	- Argumenter des choix de procédure, de démarche...	